

La salamandre tachetée en péril – appel à la collaboration de tous

Un pathogène particulièrement virulent met en danger nos populations de salamandres et tritons.

En automne 2013, l'université de Gand a mis en évidence près de Maastricht la présence, au sein d'une population de Salamandre terrestre, d'un nouveau pathogène virulent vis-à-vis de certains batraciens, en particulier vis-à-vis de cette espèce. Suite à l'arrivée de ce pathogène, la population de Salamandre a connu un déclin de 96 % en trois ans.

En janvier 2014, ce pathogène, un champignon microscopique dénommé *Batrachochytrium salamandrivorans*, a été mis en évidence sur une salamandre découverte en Belgique près du Lac d'Eupen. Depuis lors, le champignon a été découvert dans deux autres sites wallons (Lac de Robertville et Domaine du Sart-Tilman). Récemment des tritons infectés ont été découverts entre Bruxelles et Anvers (Duffel). La présence du pathogène n'est jusqu'à présent pas connue dans les autres pays européens.

Il est vraisemblable que ce pathogène originaire d'Asie soit arrivé récemment sur le territoire européen sans doute via des importations d'animaux. Les batraciens asiatiques ont pu au cours du temps s'adapter à la présence du champignon, contrairement à nos populations européennes qui sont dès lors très vulnérables.

Le Laboratoire de Gand mène différentes recherches sur ce champignon encore très peu connu. On sait jusqu'à présent qu'il survit dans une atmosphère humide entre 5 et 25° et qu'il est très virulent vis-à-vis de la salamandre terrestre, laquelle meurt en quelques jours, mais également vis-à-vis de trois de nos quatre espèces de tritons, dont le triton crêté, espèce menacée à l'échelle européenne. Ce pathogène est par contre inoffensif vis-à-vis des humains.



La vigilance de tous est demandée afin de tenter de limiter la propagation de la maladie. Des panneaux seront installés dans les massifs boisés où le pathogène est décelé. Dans ce cas, il est demandé de **limiter au strict minimum la circulation dans le massif forestier et de veiller à nettoyer scrupuleusement et faire sécher complètement ses chaussures ou bottes avant toute nouvelle sortie en forêt.**

Un réseau de détection et de surveillance du pathogène est mis en place **sur le territoire wallon. Il est demandé de signaler toute découverte de salamandre malade ou de cadavre suspect** (à l'exclusion des mortalités clairement accidentelles) au service SOS environnement et nature : 070 / 233.001) et, le cas échéant, **de conserver le cadavre dans un sac plastifié au congélateur** jusqu'à sa collecte par un agent qualifié.

Enfin, les citoyens sont invités à **signaler toute observation de salamandre (ou de tritons) au moyen du module d'encodage en ligne** <http://observatoire.biodiversite.wallonie.be/enquetes> **en précisant bien le lieu d'observation (sur une carte s'affichant dans le module) et la date**, ceci afin de parfaire les connaissances sur la répartition et l'état des populations de ces amphibiens en



Wallonie

Wallonie. La prise de photos des animaux vivants ou morts est recommandée ; elles peuvent être jointes aux informations encodées.

Pour toute information complémentaire, contactez le numéro vert : 1718 (ou 1719 pour les germanophones).



La salamandre tachetée

La Salamandre tachetée est un amphibien urodèle appartenant à la famille des Salamandridés. Les adultes, à la coloration jaune et noire caractéristique, sont strictement terrestres. Presque exclusivement forestière, la Salamandre se reproduit principalement dans des sources et des têtes de ruisseaux, mais aussi, plus rarement, en eau stagnante. Elle donne vie à des larves directement mobiles au printemps, ainsi que, de façon plus marginale, en automne.

Contrairement à la plupart des autres espèces d'amphibiens indigènes, la salamandre est considérée comme stable depuis au moins un demi-siècle en Wallonie ; dans la liste rouge régionale, elle est reprise comme « Espèce confrontée à un risque mineur (Least concern : LC) ». Ces statuts sont susceptibles d'être revus si le pathogène venait à étendre sa distribution en Wallonie. La Salamandre est reprise à l'annexe 3 de la Convention de Berne qui impose de maintenir l'espèce hors de danger ; elle est partiellement protégée par la loi sur la conservation de la nature wallonne (protection des individus, pas de protection des habitats).

Les espèces de tritons

Quatre espèces de tritons sont présentes en Wallonie : le Triton palmé, le Triton ponctué, le Triton alpestre et le Triton crêté. Ils appartiennent à la famille des Salamandridés. Ils se reproduisent dans des pièces d'eau stagnante de toutes dimensions, depuis les ornières forestières jusqu'aux plus grands étangs.

Les trois espèces les plus petites sont encore répandues et fréquentes alors que le Triton crêté est considéré comme menacé en Wallonie (statut « En danger »). Cette dernière espèce est par ailleurs menacée à l'échelle européenne et pour cette raison, il s'agit d'une espèce « Natura 2000 » reprise dans les annexes II et IV de la Directive européenne sur la protection des habitats et des espèces.

Contact presse : Nicolas YERNAUX, porte-parole du Service public de Wallonie,
0486/95.99.40